

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 695-7875

Québec, le 26 septembre 2003

Monsieur Réjean Langlois  
Ministère de la Sécurité publique  
Direction générale de la sécurité civile  
3950, boul. Harvey, rc-01  
Jonquière (Qc) G7X 8L6

Objet :           Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 16, 17 et 18 septembre derniers sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- Selon le promoteur, le temps écoulé avant l'arrivée du front d'onde serait réduit en cas de rupture en cascade des barrages Chute-des-Passes et de la Péribonka (Complément de l'étude d'impact sur l'environnement. Réponses aux questions du ministère de l'Environnement, p. 16). Qu'est-ce que cela implique en matière de coordination des mesures d'urgence ? Quel est le temps minimal pour procéder à l'évacuation de résidences ?
- Est-ce que le promoteur a donné suite à votre avis du 4 juillet dernier au sujet du dépôt du plan d'urgence temporaire avant les travaux de construction ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 3 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

